



A propos de l'aide judiciaire gratuite

Par **meaumeau47**, le **21/10/2009** à **14:39**

Bonjour,

J'ai l'aide judiciaire gratuite depuis le début de mon divorce, celui-ci devrait finir avant la fin de cette année.

La vente de notre maison étant réglée, j'ai eu la moitié de la vente de la maison. J'ai placé cet argent. Ayant de l'argent maintenant, mon divorce n'est toujours pas fini, est-ce que je peux bénéficier toujours de l'aide judiciaire gratuite, je perçois que l'AAH, comme revenus.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Monsieur ou Madame mes sincères salutations.